

Département du Bas-Rhin  
 Arrondissement  
 de Haguenau-Wissembourg  
 Nombre d'élus : 19  
 Élus : 19  
 En fonction : 19  
 Présents : 18

Commune de MOMMENHEIM  
 Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 mai 2026

Sous la présidence de M. Eric MULLER, maire.

M. BERTIN Jérôme - Mme FREUND Hélène - M. GWISS Jean-Luc - Mme HEINRICH Aurélia  
 Mme JUNG Aniko - M. KEITH Alain - Mme KETTERER Sandrine - M. LACROIX Alain - Mme LANDOLT Léa  
 M. LERCH Alexandre - Mme LUDMANN Fanny  
 Mme MAGNIN-ROBERT Rébecca - M. MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - M. OTT Thierry  
 M. PETER Eric - Mme ROTH Camille- M. SCHMUCK Claude.

Absents excusés :

- Mme LEMMEL Anne-Sophie avec pouvoir à Mme Aurélia HEINRICH

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

## 9. AMENAGEMENT D'UNE MARE SUR UN TERRAIN COMMUNAL SITUE SECTION 40 PARCELLE N°16

Rapporteur : M. Gérard MITTELHAEUSER

Le ministère de la transition écologique et de l'aménagement des territoires présente la trame verte et bleue (TVB) comme suit :

*« La trame verte et bleue (TVB) vise à préserver et à restaurer un réseau de continuités écologiques pour que les espèces animales et végétales puissent circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer, assurant ainsi leur cycle de vie. Depuis 2007, cette démarche inscrit la préservation de la biodiversité dans les décisions d'aménagement du territoire, contribuant à améliorer notre cadre de vie et l'attractivité résidentielle et touristique. »*

### **La trame verte et bleue, qu'est-ce que c'est ?**

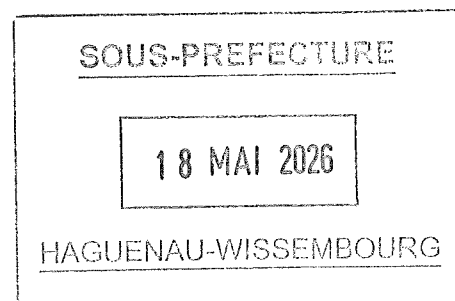
*De nombreuses espèces animales et végétales ont besoin de se déplacer au cours de leur cycle de vie, pour se nourrir, se reproduire, s'adapter au climat. Or, l'urbanisation, les infrastructures de transport comme les routes et les voies ferrées, les barrages sur les cours d'eau, l'agriculture et la foresterie intensive, ou encore la pollution lumineuse ou sonore, réduisent la surface des espaces naturels et les fragmentent, limitant ainsi les possibilités de déplacement des espèces.*

*La trame verte fait référence aux milieux naturels et semi-naturels terrestres.*

*La trame bleue fait référence aux réseaux aquatiques et humides : fleuves, rivières, canaux, étangs, zones humides.*

### **Une infrastructure naturelle**

Publiée sur le site internet de la  
 Commune le 18/05/2026



*La trame verte et bleue prend en compte le fonctionnement écologique des écosystèmes et des espèces dans l'aménagement du territoire et en s'appuyant sur l'ensemble de la biodiversité, remarquable comme ordinaire.*

*Elle vise à enrayer la perte de biodiversité, en préservant et en restaurant des réseaux de milieux naturels qui permettent aux espèces de circuler et d'interagir. Ces réseaux d'échanges, appelés continuités écologiques, sont constitués de réservoirs de biodiversité reliés les uns aux autres par des corridors écologiques.*

*La préservation et la remise en bon état des continuités écologiques impliquent d'agir partout où cela est possible : en milieu rural comme urbain, en milieu terrestre comme aquatique, et ce jusqu'aux littoraux ».*

Enjeu essentiel de la biodiversité, la TVB doit être intégrée dans les politiques locales pour atteindre un maillage suffisant à préserver les espèces nécessaires à l'équilibre naturel. En l'occurrence, la mare envisagée à MOMMENHEIM représentera un havre pour les amphibiens, les reptiles, les insectes... et servira de point d'approvisionnement en eau pour la faune locale.

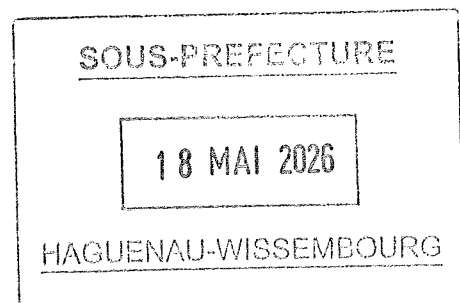
Les mares font partie intégrante des dispositifs participant à la TVB.

La commune de MOMMENHEIM s'est rapprochée de l'association BUFO afin d'étudier les modalités de mise en place d'une mare comme élément de participation à la préservation de la biodiversité et de la TVB.

De ce travail de concertation est ressorti un projet de mise en place d'une mare située à l'extrémité du village.

La commune a fait établir un devis par la société NATURE ET TECHNIQUES qui s'établit comme suit :

<b>Travaux préparatoires</b>	1 500,00 € HT
<b>Travaux de terrassement</b>	
- Création d'une mare de 200 m <sup>2</sup> (profondeur max 1m50)	2 720,00 € HT
- Évacuation de la matière extraite	1 760,00 € HT
- Mise en place de la terre excavée sous forme de merlon	1 360,00 € HT
- Apport d'argile pour imperméabiliser la mare	7 440,00 € HT
<b>Travaux de plantation</b>	
- Fourniture et préparation du sol pour plantation d'une haie sur 80ml. Fourniture de 110 arbres et arbustes	1 419,00 € HT
- Fourniture de protection biodégradable sur les plants	462,00 € HT



- Fourniture de paillage de type copeaux de bois	275,00 € HT
- Plantation	264,00 € HT
- Mise en place de protections et paillage	275,00 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>17 475,00 € HT</b>

**PLAN DE FINANCEMENT :**

M. MITTELHAEUSER explique que ce projet de mare peut faire l'objet de subventions de la part de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse à hauteur de 80% du cout total HT du projet.

DEPENSES		RECETTES	
<b>Travaux préparatoires</b>	1 500,00 € HT	Subvention Agence de l'eau Rhin Meuse 80%	13 980,00 €
<b>Travaux de terrassement</b>			
- Création d'une mare de 200 m2 (profondeur max 1m50)	2 720,00 € HT	Fonds propres	3 495,00 €
- Évacuation de la matière extraite	1 760,00 € HT		
- Mise en place de la terre excavée sous forme de merlon			
- Apport d'argile pour imperméabiliser la mare	1 360,00 € HT		
	7 440,00 € HT		
<b>Travaux de plantation</b>			
- Fourniture et préparation du sol pour plantation d'une haie sur 80ml. Fourniture de 110 arbres et arbustes	1 419,00 € HT		
- Fourniture de protection biodégradable sur les plants	462,00 € HT		
- Fourniture de paillage de type copeaux de bois	275,00 € HT		
- Plantation	264,00 € HT		
- Mise en place de protections et paillage	275,00 € HT		
<b>TOTAL HT</b>	<b>17 475,00 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>17 475,00 €</b>

SOUS-PREFECTURE

18 MAI 2026

HAGUENAU-WISSEMBOURG

Il est demandé au conseil municipal de valider le devis de la société NATURE ET TECHNIQUES

*Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,*

- **VALIDE** le devis de la société NATURE ET TECHNIQUES située 5, rue des Tulipes à 67 600 MUTTERSCHOLTZ pour un montant total de 17 475,00 € HT (20 970,00 € TTC).
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer ledit devis et tout document y afférent et notamment, les demandes de subventions.
- **CHARGE** le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tout document y afférent.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.**

Pour extrait conforme,

Le Président, **Eric MULLER, maire.**

Le (la) secrétaire de séance,  
**Aurélia HEINRICH, adjointe au maire**

